

Bloc notes de Jean-Laurent sur les Spiritualités



Le Suprême Conseil de France

Les événements qui se sont passés durant l'année 1862 en France sont essentiels pour comprendre la spécificité du rite écossais ancien et accepté en France, ainsi que la volonté farouche d'indépendance des structures obédientielles qui le représentent au fil du temps (Grande Loge Générale Écossaise, Grande Loge Centrale du Suprême Conseil de France, Grande Loge Symbolique Écossaise, Grande Loge de France).

Pour comprendre ce qui s'est passé en 1862 il faut revenir quelques années en arrière.

Lors de la Révolution de 1848 qui voit le départ de Louis-Philippe 1er et l'instauration de la 2ème République, pour la première fois, une obédience maçonnique – en l'occurrence le Grand Orient de France (GODF) – fait part de son soutien au nouveau régime républicain.

Il faut dire que c'est en quelque sorte une tradition du Grand Orient de France depuis sa création en 1773 : il est toujours l'obédience française « officielle » qui est systématiquement du côté du pouvoir (à l'exception notable de la Terreur robespierriste qui a failli voir la disparition totale de la maçonnerie en France).



Le GODF est royaliste sous l'ancien régime (que ce soit avec des Grands-Maîtres comme le Duc d'Antin, le Comte de Clermont ou Philippe d'Orléans, (ci-contre - cousin du roi), napoléonien sous le Consulat et l'Empire (avec Joseph Bonaparte comme Grand-Maître et Cambacérès dirigeant tout puissant de l'Ordre. Pratiquement tous les maréchaux sont maçons et les principaux responsables politiques de l'Empire).

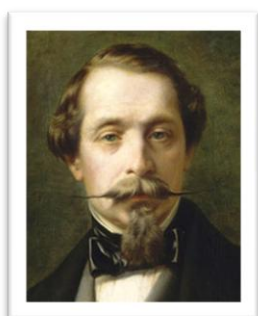
La Grande Maîtrise est déclarée vacantes après 1815 mais les Grands-Maîtres proches du pouvoir royal (Louis XVIII, Charles X puis Louis-Philippe 1er) se succèdent comme Mac Donald, Rampon, Laborde, Las Cases...



Après la révolution du 24 février 1848 qui voit le départ du vieux Louis-Philippe, tous les membres du gouvernement provisoire de la République (ci-dessus) sont maçons (Jacques Charles Dupont de l'Eure, Adolphe Crémieux, François Arago, Alexandre Ledru-Rollin, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Pierre Marie de Saint-Georges, Armand Marrast, Ferdinand Flocon Louis Blanc) à l'exception notable de Lamartine et d'Alexandre Martin dit Albert.

Mais la situation va bientôt se tendre : les élections du mois d'avril voient l'arrivée de plus de 200 députés monarchistes (contre 300 républicains modérés).

Les émeutes de juin sont durement réprimées par le Général républicain Cavaignac qui prendra bientôt la tête d'un gouvernement d'Ordre. Louis Blanc s'exile.



Enfin l'élection présidentielle de décembre 1848 voit la victoire impressionnante de Louis-Napoléon Bonaparte qui obtient plus de 5 millions de voix, soit 74,2 % des suffrages exprimés. Cavaignac, arrivé second, ne récolte qu'un million et demi de voix. Ledru-Rollin en obtient moins de 400 000, Raspail 37 000, et Lamartine moins de 18 000 tandis que Changarnier, bon dernier, est encore nettement derrière.

Ne pouvant être réélu, Louis-Napoléon Bonaparte fait un coup d'état le 2 décembre 1851. Il supprime les libertés publiques et gouverne par plébiscite. Il met en place une nouvelle Constitution en 1852. Celle-ci prévoit que qu'il demeure président de la République, pendant dix ans.

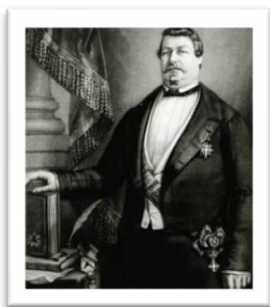
Enfin, Louis-Napoléon Bonaparte se fait proclamer empereur sous le nom de Napoléon III, le 2 décembre 1852, un an jour pour jour après le coup d'État, mais, bien plus symboliquement encore, quarante-huit ans après le sacre de Napoléon 1er.

Le Grand-Orient de France s'est organisé et à pris en quelque sorte les devants ainsi qu'un certain nombre de mesures destinées à plaire au Régime.

Bien que formé en 1773, le Grand Orient de France ne compléta ses règlements généraux par une constitution qu'en 1849.

Ceux-ci commençaient par la phrase suivante en 1849 : « La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ».

Cette phrase fut maintenue en 1867 après un nouveau débat. Il faudra attendre le Convent du GODF de 1877 pour voir la formule changer en enlever Dieu et l'immortalité de l'âme.



Mieux encore, le Grand-Orient de France, toujours soucieux de plaire au nouveau régime, rétabli la Grande-Maîtrise (vacante depuis le départ de Cambacérès en 1815) et élit Grand-Maître en janvier 1852 le Prince Lucien Murat (1803-1878), fils du « frère » Joachim Murat, roi de Naples, Maréchal de France et beau-frère de Napoléon 1er.

On ne pouvait guère trouver mieux pour faire allégeance à celui qui avait réussi quelques jours avant - le 2 décembre 1851 - son coup d'état.

Et, avant même que Badinguet ne devienne Empereur (ce ne sera, comme nous l'avons vu que le 2 décembre 1852), le Grand Orient de France adresse le 15 octobre 1852 une motion de fidélité à celui qui n'est encore que le Prince-Président : « La France vous doit son salut, ne vous arrêtez pas au milieu d'une si belle carrière ; assurez le bonheur de tous en plaçant la couronne impériale sur votre front... Vive l'Empereur ! ».

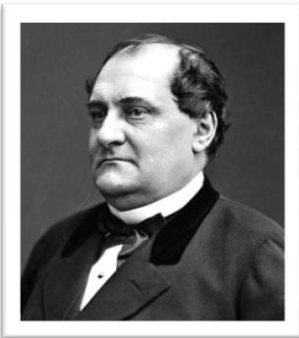
Le Grand Orient de France avait, à n'en pas douter, l'art de l'anticipation !

Le Grand-Maître Murat gouverne alors « à l'impériale » : Il fait voter la constitution de 1854 qui donne au Grand-Maître, élu pour sept ans, de grands pouvoirs.

Il crée la Société civile pour l'édification du temple de la maçonnerie française (1853-1854) et enfin achète l'immeuble du 16, rue Cadet à Paris qui est toujours le siège du GODF aujourd'hui ! Les frères lui doivent au moins ça !

Au terme de son mandat, en 1859, Murat souhaite se représenter mais se heurte à une vive opposition interne, notamment à propos de l'unité italienne et du pouvoir temporel du pape.

De graves incidents ont lieu alors au sein du Conseil de l'Ordre au point que le Convent est interrompu.



Les « frondeurs » soutiennent en effet la candidature d'un autre bonapartiste, mais réputé avoir des idées républicaines et libérales, le dénommé Napoléon-Jérôme Bonaparte, (1822-1891) appelé aussi Prince Napoléon et plus familièrement encore « Plon-Plon » par le petit peuple de Paris, qui sera l'héritier de la maison Bonaparte après la mort du prince impérial en 1879.

Murat démissionne le 29 juillet 1861 sur ordre de l'Empereur, mais la bagarre continue.

La Bataille fait tellement rage entre les deux prétendants Murat et Bonaparte, la lutte est tellement violente et fratricide que l'Empereur décide de sortir du conflit en nommant un troisième larron afin de départager les deux premiers.



N'en pouvant plus de cette querelle maçonnico-familiale, l'Empereur Napoléon III nomme - oui, je dit bien « nomme » - le Maréchal Bernard Magnan (1791 - 1865) Grand-Maître du Grand Orient de France.

Il faut se rappeler que le Maréchal Magnan n'est pas un gentil philosophe ouvert et tolérant. Magnan est un dur. C'est lui qui fut militairement et les armes à la main aux commandes du coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851.

Le coup de feu et la répression, c'est lui. Magnan est un intime de l'Empereur. Il a toute sa confiance. Il a aussi été l'homme des basses œuvres de l'Empire autoritaire.

Et c'est lui qui se retrouve Grand-Maître du Grand Orient de France.

Le Maréchal Magnan est en effet nommé par décret impérial du 11 janvier 1862 :

« Art. 1er : Le Grand Maître de l'Ordre Maçonique de France, jusqu'ici élu pour trois ans, en vertu des statuts de l'Ordre, est nommé directement par Nous pour cette période.

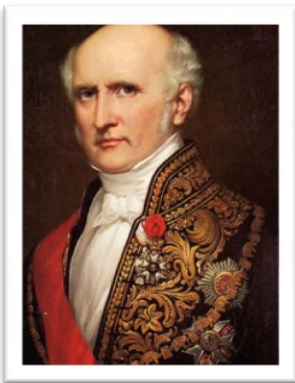
Art. 2 : Son Excellence Monsieur le maréchal Magnan est nommé Grand Maître du Grand Orient de France ».

Détail « sans importance », le Maréchal Magnan n'est pas encore franc-maçon le 11 janvier 1862, date de sa nomination comme Grand-Maître du GODF !

Qu'à cela ne tienne, le Grand Orient de France s'incline devant la volonté impériale et, le 13 janvier 1862, confère au Maréchal les 3 degrés symboliques puis les 30 autres degrés du REAA dans la même journée.

Mais justement, à cette époque il existe une autre obédience maçonnique différente du Grand Orient de France : Le Suprême Conseil de France et sa Grande Loge Centrale qui gère les degrés symboliques.

Le Suprême Conseil, fidèle à sa tradition, n'avait pas pris position en 1848 comme le GODF ce qui lui avait permis d'éviter les circonvolutions ultérieures connues au GODF pour s'adapter au régime en place.



De 1838 à 1860 le Suprême Conseil de France (du Rite Ecossais Ancien et Accepté) a été dirigé par le Duc Elie Decazes (1780-1860).

Celui-ci, monarchiste modéré, ancien ministre de Louis XVIII, industriel ayant réussi dans les affaires (à l'opposé d'un prince Murat qui avait fait faillites sur faillites...), avait poursuivi son action de Souverain Grand Commandeur sous la monarchie de Juillet, sous la République puis sous l'Empire...

Point n'était besoin, pour le Suprême Conseil de France de s'adapter aux nécessités politiques du temps. Il avait su garder le Temple en dehors des tumultes de l'Agora...



A sa mort, le Duc Decazes avait été remplacé par Jean Pons Viennet (1777-1868), 83 ans en 1860. Fils d'un conventionnel, il prit la carrière des armes avant d'opter pour l'écriture (Théâtre, opéras, tragédies, poèmes...)

Il s'oppose à Charles X (il est rayé des cadres militaires en 1827 à la suite de la publication de son Épître aux chiffonniers en faveur de la liberté de la presse, protestation spirituelle et hardie contre une législation à la fois odieuse et absurde. Il n'en fallut pas davantage pour le rendre populaire, et, le 21 avril 1828, il fut élu député du 2^{ème} arrond. électoral de l'Hérault - Béziers).

Entré à l'Académie Française le 18 novembre 1830, ami personnel du roi Louis-Philippe, il est un ardent défenseur de la Monarchie de Juillet. Opposant au Romantisme en littérature il est l'une des cibles préférées des caricaturistes.

Pourtant ceux-ci cesseront leurs critiques après le 2 décembre car Jean Pons Viennet a des mots très durs contre le coup d'état.

Il est resté en quelque sorte un orléaniste modéré. En tout cas pas un bonapartiste bon ton. Presque un opposant.

Il aurait dû, à 83 ans lorsqu'il est nommé Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France en 1860, passer des jours tranquilles à la direction de l'Ordre Ecossais.

L'histoire allait en décider autrement.

Car le Maréchal Magnan, dès son élection, et certainement à la demande de l'Empereur souhaite réitérer ce que Napoléon 1er avait exigé en 1804 : l'Absorption du Suprême Conseil de France par le Grand Orient de France pour avoir une maçonnerie unique, à la botte du régime.

De Grasse Tilly, créateur du Suprême Conseil de France en 1804, n'avait pu maintenir indépendant son Suprême Conseil et sa Grande Loge Générale que quelques mois. Il avait cédé à l'oukase de l'Empereur et le Suprême Conseil avait été contraint de céder et la Grande Loge Générale de fusionner avec le GODF.

Le Maréchal Magnan, essaie, dès qu'il est élu de faire de même. D'ailleurs le GODF n'en était pas à son coup d'essai : En 1815 mais aussi en 1826 et en 1841 le GODF avait tenté – sans succès - d'absorber le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Magnan fait une lecture très extensive de l'article 1er du décret : « Le Grand Maître de l'Ordre Maçonnique de France, jusqu'ici élu pour trois ans, en vertu des statuts de l'Ordre, est nommé directement par Nous pour cette période » sans tenir compte du second « Son Excellence Monsieur le maréchal Magnan est nommé Grand Maître du G.O.D.F ».

Il pense donc être le chef de toute la maçonnerie française. Et puis, ce n'est pas un vieillard de 85 ans qui va lui tenir tête quand même !?

Le 1er février 1862, Magnan adresse un premier courrier au Suprême Conseil de France oui il écrit notamment :

« Le premier et le plus important de ces devoirs est de réunir en un seul faisceau toutes les formes maçonniques et d'arriver à l'unité dans l'Ordre maçonnique en France ».

Il demande donc au Suprême Conseil de France de se réunir au Grand Orient de France.



Mais le vieillard Viennet – qui à cette occasion va retrouver la fougue de sa jeunesse – ne va rien céder et va s'opposer – victorieusement – à la volonté hégémonique du Grand Orient de France.

Jean Pons Viennet répond le 3 février 1862 très clairement au Maréchal Magnan : «... vous m'avez fait l'honneur de me dire, une heure avant votre installation, que vous ignoriez complètement ce que l'Empereur vous avait chargé de diriger et que vous n'aviez aucune notion de la Maçonnerie...

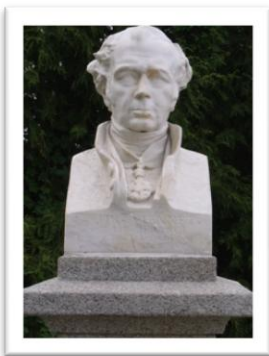
Nos relations s'étendent aux extrémités du monde tandis que les Vôtres ne dépassent pas la frontière.

Que l'Empereur explique son décret suivant vos désirs, je me démetts à l'instant de mes fonctions de Souverain Grand Commandeur. Tant qu'il restera un Maçon du 33ème degré, il deviendra le Chef de l'Ordre, le régulateur suprême des Loges du Rite Ecossais, et qu'en définitive l'autorité publique aura seule le pouvoir d'interrompre cette succession ».

Mais le Grand Orient de France ne se tient pas pour autant battu. Au contraire, le 22 mai 1862, Magnan prend un décret portant dissolution du Suprême Conseil.

La réponse de Viennet est immédiate (25 mai 1862). Il refuse de se soumettre et ne reconnaît aucunement l'autorité du Grand Orient de France sur le Suprême Conseil de France :

« Je vous déclare que je ne me rendrai pas à votre appel et que je regarde votre arrêté comme non avenu. L'Empereur seul a le pouvoir de disposer de nous ».



Devant la résistance acharnée et résolue de Viennet, Napoléon III ne prendra pas de décret subordonnant le Rite Ecossais au Grand Orient de France.

Le Rite Ecossais était sauvé et pouvait garder son indépendance. En 1865 le général Mellinet remplace Magnan à la Grande Maîtrise du Grand Orient de France.

Eh oui, le vieillard Viennet a – en plus – survécu à Magnan !

En 1867, Mellinet invite Viennet à la fête solsticiale du GODF en signe de pacification. L'invitation est acceptée.

Puis c'est un Bénédict Allegri qui succède en 1868 à Viennet, mais âgé, il se retire un an après pour laisser la responsabilité de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France à Adolphe Crémieux, un républicain exemplaire et une personnalité hors du commun. Crémieux dirigera le Suprême Conseil de France jusqu'en 1880.

Le Grand Orient de France, malgré la présence dans ses loges de discrets républicains, a donné à l'époque l'image d'une obédience maçonnique totalement inféodée au pouvoir impérial (ce qu'elle était...) dirigée par le Maréchal du coup d'état.

Viennet, bien qu'il soit orléaniste, était un opposant du coup d'état. Il n'était pas pour autant républicain.

Mais la Grande Loge Centrale du Suprême Conseil de France est alors apparue comme l'obédience qui a su – victorieusement ! – résister à l'Empereur et à son homme de main.

Alors où sont allés se faire initier nombre de républicains et de révolutionnaires dans les années 1865 à 1870 : eh bien, bien évidemment, dans les loges du Suprême Conseil.

Surtout que, bien que monarchiste modérée, la direction du SCDF a laissé entrer dans ses loges symboliques bon nombre de ces agitateurs républicains (Charles Floquet, Henri Brisson, Jules Vallès, Gustave Mesureur, Elie May, Gustave May, Gustave LeFrançais, Gabriel Ranvier, EmileThirifocq, Charles-Ouis Chassin, Emile Eudes, Charles Beslay, Ernest Hamel, Emmanuel Arago, Jules Simon, François Raspail, Edmond Goupil, Louis-Eugène Protot, Henry Granger, et des dizaines d'autres) qui seront notamment les fers de lances de la Commune de Paris en 1871.



Une circulaire du Grand-Maître du Conseil de l'Ordre du GODF, Léonide Babaud-Larivière, diffusée le 29 mai 1871 condamnait « absolument les manifestations auxquelles s'est livré ce groupe de Francs-Maçons, ou soi-disant tels, recrutés pour la plupart on ne sait où, et dont la majeure partie, nous sommes heureux de le constater, n'appartenaient pas à l'obédience du Grand-Orient ».



En effet, ils appartenait pour beaucoup à la Grande Loge Centrale du Suprême Conseil de France qui avait su les accueillir alors que l'obédience impériale n'avait aucun attrait à leurs yeux.

Il en restera longtemps des traces : de nombreux socialistes comme Pierre Brossolette (en 1927), Roger Salengro, Antonio Coen ou Félix Eboué et bien d'autres ..., vont choisir de se faire initier dans des loges de la Grande Loge de France, née en 1894 de la Grande Loge Centrale du Suprême Conseil de France.

Liberté de penser et d'action ; volonté farouche d'indépendance vis-à-vis de toute puissance maçonnique hégémonique extérieure ; défense du Rite Ecossais Ancien et Accepté contre vents et marées, séparation du maçonnique et du politique en respectant les idées, les opinions et les engagements des frères ; ne pas céder au discours bien-pensant officiel du moment : voici les leçons que la Grande Loge de France continue encore de perpétuer aujourd'hui.

Je sais que ça peut agacer parfois. Mais c'est ce qui fait aussi son originalité. Pas de mots d'ordre venus d'en haut pour savoir quoi penser.

C'est parfois un peu plus difficile, un peu plus compliqué que de se conformer à des consignes obédientielles.

Mais c'est ce qui fait la spécificité de la maçonnerie écossaise...

Jean-Laurent Turbet